

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

5

FINANCES : V. Compte Administratif 2025 Budget Locations Commerciales

Mme ROUX-PANIS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme pour le Budget Principal, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif du Budget Annexe des Locations Commerciales.

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE DES LOCATIONS COMMERCIALES

Pour rappel, la gestion des locaux commerciaux des halles centrales a été reprise en régie le 1^{er} mars 2019.

Calcul du résultat de l'exercice			
Section de fonctionnement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	1 037 106,32 €	1 037 106,32 €
	Réalisations	629 245,60 €	447 535,83 €
	Excédents de clôture	-	181 709,77 €
Section d'investissement		Dépenses	Recettes
	Prévisions	229 000,00 €	346 467,48 €
	Réalisations	112 974,41 €	32 041,17 €
	Excédents de clôture	-	80 933,24 €

Solde de Fonctionnement Exercice Précédent	366 038,72 €
Solde d'investissement Exercice Précédent	101 425,48 €

Affectation (hors 1068)		
002 (fonctionnement)		184 328,95 €
001 (Investissement)		20 492,24 €

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Il s'établit en hors taxes et toutes sections confondues à :

- en recettes : **479 577,00 €**
- en dépenses : **742 220,01 €**

A. Section d'exploitation

Les recettes d'exploitation de l'exercice s'élèvent à **447 535,83 €** et sont notamment composées des revenus des immeubles pour 322 300,63 € pour la gestion des baux, les loyers encaissés et la refacturation de charges sur les Halles centrales. Elles comprennent également 65 325,20 € inscrits au titre des autres produits de gestion courante.

Il est également constaté la subvention d'équilibre versée par le Budget Principal pour un montant de 60 000 € pour ce budget annexe.

Les dépenses d'exploitation sont de **629 245,60 €**, représentées notamment par les charges à caractère général (428 937,94 €) dont, spécifiquement pour le marché des halles, 180 375,05 € pour l'électricité et l'eau, 109 664,89 € de nettoyage des locaux et 138 898 € pour les prestations de gardiennage, de traitements des déchets, de désinsectisation etc. Enfin, les frais de personnel représentent 150 111,45 €.

La section de fonctionnement 2025 affiche ainsi **un déficit de gestion de 181 709,77 €**.

Après la reprise du résultat antérieur de 2024 de 366 038,72 €, le **résultat cumulé de fonctionnement**, fin 2025, présente **un excédent de 184 328,95 €**.

B. Section d'investissement

Les recettes s'établissent à **32 041,17 €** et correspondent notamment à des dépôts et cautionnements (9 860,37 €) et aux opérations d'ordre (22 180,80 €).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à **112 974,41 €**, pour des travaux de maintenance, d'entretien et de mise à niveau.

Pour cette section, **le solde de gestion 2025** affiche ainsi **un déficit de 80 933,24 €**.

Après reprise du résultat antérieur de 2024 (101 425,48 €), **le résultat d'investissement cumulé**, fin 2025, présente **un excédent de 20 492,24 €**.

C. Les résultats cumulés 2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Compte tenu de la reprise des résultats antérieurs, **un excédent de 204 821,19 €** est constaté toutes sections confondues :

- | | |
|------------------------------|----------------|
| • Résultat d'investissement | + 20 492,24 € |
| • Résultat de fonctionnement | + 184 328,95 € |

Ce budget ne présente pas de restes à réaliser au 31/12/2025.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13, L.2121-29 et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Administration générale, finances et personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le compte administratif 2025 du budget annexe des Locations Commerciales ;
- **DÉCLARE** les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes ;
- **DÉCLARE** que les crédits non consommés et non engagés à la clôture de l'exercice sont annulés ;
- **PRÉCISE** que les soldes d'exécution seront repris dans le cadre d'un Budget Supplémentaire sur l'exercice 2026.

Rejeté

Pour : 7

Contre : 22

Abstention : 22

M. Le Maire, Olivier GALZI, quitte la salle et ne prend pas part au vote.

La Présidente de séance

Mme Corinne CHATRIOT



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :